



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de Finances 2019, le Royaume du Maroc a décidé de procéder à la cession de 8% de sa participation détenue dans le capital de la société Itissalat Al-Maghrib.

Cette cession se fera à travers :

- des cessions de blocs d'actions, avant fin juin 2019, auprès d'investisseurs institutionnels de droit marocain (caisses de retraite, compagnies d'assurances et banques) de 52 745 700 actions représentant 6% du capital de la société Itissalat Al-Maghrib au prix de 127 DH par action ;
- une offre de vente au public sur le marché boursier marocain de 17 581 900 actions représentant 2% du capital de la société Itissalat Al-Maghrib. Les caractéristiques de cette offre de vente au public seront détaillées dans le cadre d'une note d'information assujettie au visa de l'AMMC.